

Groupe de la majorité – Juin 2022

LE RÔLE FONDAMENTAL DES ASSOCIATIONS AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Les associations très actives jouent un rôle essentiel. En 2022, nous en recensons 147 sur la commune.

Les élus et les agents de la ville les accompagnent dans leur fonctionnement (logistique et matériel) et un maximum d'attention est apporté pour donner satisfaction aux bénévoles, dans la mesure du possible. Afin d'être cohérent et équitable dans le traitement des sollicitations, les demandes de subventions sont réalisées à l'aide d'un formulaire Cerfa. Les dossiers sont ensuite examinés par la commission « Vie Locale » constituée d'élus de la majorité et de la minorité.

Pour rappel, les subventions doivent être d'intérêt local et répondre à une utilité locale. Ce principe supporte une exception lorsque la subvention bénéficie à une cause d'intérêt général.

En février dernier ont été votées par le conseil municipal les subventions aux associations. Cela représente un

budget global de 84 870 € pour cette année, réparti entre les subventions habituelles pour le fonctionnement, d'une part, et les subventions spécifiques liées à un projet ou une manifestation, d'autre part.

Ces sommes sont accordées de la manière suivante : 29 100 € pour les associations « vivre ensemble et manifestations », 30 325 € pour les associations sportives, 8 300 € pour les associations culturelles, 4 170 € pour les associations « enfance, jeunesse », 1 870 € pour les associations diverses et 11 125 € pour le Tintamarre. De plus, une ligne de réserve à hauteur de 15 130 € a été votée afin de pouvoir répondre aux demandes exceptionnelles en cours d'année et aux demandes restées en instance faute de dossier présenté ou de dossier incomplet.

Plusieurs locaux sont à disposition des associations et sont répartis comme suit : stade Gaston Bernier, Maison des Associations, avenue Gayot, stade des Deux Croix, rue du Marais et Tonneliers, Hôtel de Ville, Le Champ du Bois entre autres. La volonté des élus est de **mutualiser ces espaces** afin que chaque association puisse en bénéficier au mieux.

La municipalité, soucieuse de la trésorerie des associations, leur accorde de surcroît la **gratuité des salles communales** deux fois par an.

Nous souhaitons témoigner de notre reconnaissance et remercier vivement les bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour animer les associations. Leur engagement est précieux, il **contribue au dynamisme et à l'âme de la collectivité** et crée du lien social aujourd'hui devenu une richesse, notamment après ces deux années difficiles, que nous venons de vivre liées à la pandémie.